

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr www.siecf.fr

COMITE SYNDICAL DU 22 JUIN 2015

COMPTE-RENDU des DELIBERATIONS

Le 22 juin 2015 à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de STEENVOORDE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

<u>Date de la convocation</u>: 15 juin 2015 Nombre de Communes adhérentes: 95

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 190

PRESENTS: 102 délégués

M. Michel PICOTIN	délégué titulaire	ARNEKE
M. Marc DENEUCHE	délégué titulaire	BAILLEUL
M. Michel BATAILLER	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Cédric NEUVILLE	délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-Pierre LAMOITTE	délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jacques CARON-COTTIN	délégué titulaire	BERGUES
M. Jean-Marie BREYER	délégué titulaire	BERTHEN
M. Bruno FOULON	délégué titulaire	BIERNE
Mme Claudine DELASSUS	déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Gérard BEAUVOIS	délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	déléguée titulaire	BORRE
M. Edouard DELASSUS	délégué titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	délégué titulaire	BROXEELE
M Pierre VANHEEGHE	délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M Fabien VANBOSSEL	délégué titulaire	BUYSSCHEURE
M. Michel DECOOL	délégué titulaire	CAPPELLE-BROUCK
M. Alain JANSSEN	délégué suppléant	CAPPELLE-BROUCK
M. Philippe COTREZ	délégué titulaire	CASSEL
M. Fréderic PAUWELS	délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Sylvain DEVEY	délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Bruno COSSART	délégué titulaire	EECKE
M. Henri RAMAUT	délégué titulaire	EECKE
M. Jean-Michel DEVYNCK	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Jean-Paul RYCKEWAERT	délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Bernard BAES	délégué titulaire	ESTAIRES
M. Philippe MASQUELIER	délégué titulaire	FLETRE
M. Serge SOODTS	délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
Mme Yvette VANDENABEELE	déléguée titulaire	HARDIFORT
M. Bernard NOWAKOWSKI	délégué titulaire	HARDIFORT
M. Valentin BELLEVAL	délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Olivier DASSONNEVILLE	délégué titulaire	HAZEBROUCK
M. Fabrice LAMIAUX	délégué titulaire	HOLQUE
M. Alain LEBRUN	délégué titulaire	HOLQUE

M. Jérôme VERMERSCH	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Sébastien BEAUCAMP	délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Vincent CAPPELAERE	délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre CAMPAGNIE	délégué titulaire	KILLEM
M. Pierre Jean SALOME	délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Georgy HERCHIN	délégué titulaire	LA GORGUE
M. Michel DELFORGE	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Gilles NICOLATS	délégué titulaire	LEDERZEELE
M. Henri CARON	délégué titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Jérôme DEBERT	délégué titulaire	LES MOERES
M. Denis DECALF	délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Jacques HERMANT	délégué titulaire	LYNDE
Mme Danielle VANMAELE	déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Jean-Pierre LICOUR	délégué titulaire	MERCKEGHEM
M. Claude MARCILKOWSKI	délégué titulaire	MERVILLE
Mme Elizabeth BOULET	déléguée titulaire	METEREN
M. Jackie ODENT	délégué titulaire	MILLAM
M. Emmanuel COOCHE	délégué titulaire	MILLAM
M. Edouard CAPOEN	délégué titulaire	MORBECQUE
M. Franck MEURILLON	délégué titulaire	NIEPPE
M. Dominique MARQUIS	délégué titulaire	NIEURLET
M. Régis VERBEKE	délégué titulaire	NIEURLET
M. Thierry DEHONDT-BEDAGUE	délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Dominique DERAY	délégué titulaire	OCHTEZEELE
M. Edgard DUVAL	délégué titulaire	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Eloi VAN CAPPEL	délégué titulaire	OXELAERE
Mme Ange Marie DA SILVA	déléguée suppléante	RENESCURE
_		
M. Pierre BERNARD	délégué suppléant	RENESCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	délégué titulaire	REXPOEDE
M. Didier DEWYNTER	délégué titulaire	RUBROUCK
M. Francis MEIRLAND	délégué suppléant	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Benoit DECROCK	délégué suppléant	SAINT-JANS-CAPPEL
M. Jean-Pierre BAUDENS	délégué titulaire	SAINT-MOMELIN
Mme Marie Noëlle MACREL	déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Jean-Pierre LOGEZ	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
M. Patrick DEWYNTER	délégué titulaire	SAINT-PIERREBROUCK
M. Dominique VAESKEN	délégué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
Mme Bénédicte WEENS	déléguée suppléante	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Patrick WAYMEL	délégué titulaire	SERCUS
M. Christian BECUWE	délégué titulaire	SOCX
M. Jean-Marc POLVECHE	délégué titulaire	STAPLE
M. Sylvain LEFEBVRE	délégué titulaire	STAPLE
M. Georges BOUQUET	délégué titulaire	STEENBECQUE
M. François PARESYS	délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Bruno WULLEPUT	délégué titulaire	STEENWERCK
M. Claude FRENOIS	délégué suppléant	STEENWERCK
M. Pierre THIEFFRY	délégué titulaire	STRAZEELE
M. Louis BALLOY	délégué titulaire	TERDEGHEM
M. Patrick DELALLEAU	1/1/ /	THIENNES
	délégué titulaire	
M. Jean-Luc LAURENT	delegue titulaire délégué suppléant	THIENNES
M. Jean-Luc LAURENT M. Alain NOEL	-	
	délégué suppléant	THIENNES
M. Alain NOEL	délégué suppléant délégué titulaire	THIENNES UXEM
M. Alain NOEL Mme Odile HUYGHE	délégué suppléant délégué titulaire déléguée suppléante délégué titulaire	THIENNES UXEM VIEUX BERQUIN
M. Alain NOEL Mme Odile HUYGHE M. Daniel DESCHODT	délégué suppléant délégué titulaire déléguée suppléante délégué titulaire délégué suppléant	THIENNES UXEM VIEUX BERQUIN WATTEN
M. Alain NOEL Mme Odile HUYGHE M. Daniel DESCHODT M. Joël DUCROCQ M. Bruno BYACHE	délégué suppléant délégué titulaire déléguée suppléante délégué titulaire délégué suppléant délégué titulaire	THIENNES UXEM VIEUX BERQUIN WATTEN WATTEN WEST CAPPEL
M. Alain NOEL Mme Odile HUYGHE M. Daniel DESCHODT M. Joël DUCROCQ	délégué suppléant délégué titulaire déléguée suppléante délégué titulaire délégué suppléant délégué titulaire délégué titulaire délégué titulaire	THIENNES UXEM VIEUX BERQUIN WATTEN WATTEN
M. Alain NOEL Mme Odile HUYGHE M. Daniel DESCHODT M. Joël DUCROCQ M. Bruno BYACHE M. François HEYMAN M. Michel KERFYSER	délégué suppléant délégué titulaire déléguée suppléante délégué titulaire délégué suppléant délégué titulaire délégué titulaire délégué titulaire délégué titulaire	THIENNES UXEM VIEUX BERQUIN WATTEN WATTEN WEST CAPPEL WINNEZEELE WULVERDINGHE
M. Alain NOEL Mme Odile HUYGHE M. Daniel DESCHODT M. Joël DUCROCQ M. Bruno BYACHE M. François HEYMAN	délégué suppléant délégué titulaire déléguée suppléante délégué titulaire délégué suppléant délégué titulaire délégué titulaire délégué titulaire	THIENNES UXEM VIEUX BERQUIN WATTEN WATTEN WEST CAPPEL WINNEZEELE

- M. Bruno FICHEUX, délégué titulaire d'ESTAIRES a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
- M. Christian BOUREZ, délégué titulaire de METEREN a donné pouvoir à Mme Elizabeth BOULET
- M. Jérôme DARQUES, délégué titulaire de MORBECQUE a donné pouvoir à M. Edouard CAPOEN
- M. Olivier SPRIET, délégué titulaire de OCHTEZEEKE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
- M. Elie TERRIER, délégué titulaire de ST JANS CAPPEL a donné pouvoir à M. Benoit DECROCK
- M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Christian BECUWE
- M. Eric SMAL, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Dominique DERAY

VOTANTS : 109

M DELFOLIE, Maire de Merris, et M DIEUSART, Maire d'OXELAERE, assistaient également à la réunion.

Secrétaire de séance : M Valentin BELLEVAL

ORDRE DU JOUR

- * Administration générale Approbation du Compte rendu de la réunion du 29 avril 2015
- * Administration générale Présentation du site internet du SIECF
- * Finances publiques Décision modificative n° 2
- * Administration générale Rapport d'activités 2014
- * Institution et vie politique Modification des statuts du SIECF
- * Institution et vie politique Elargissement du périmètre sous réserve de l'adoption des nouveaux statuts du SIECF
- * Compétence télécommunications engagement de participation financière du SIECF au projet de déploiement du très haut-débit porté par « Nord-Pas de Calais numérique »
- * Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité Accord de principe Participation au plan 'Réseaux Electriques Intelligents' Groupement porté par la Métropole Européenne de Lille, la Région Nord-Pas de Calais et la Région Picardie
- * Information sur les décisions
- * Questions diverses

M Michel DECOOL remercie la commune de Steenvoorde pour le prêt de la salle et notamment M Jean-Pierre BATAILLE, Maire et M François PARESYS, délégué de la commune au SIECF.

Administration générale Approbation du Compte rendu de la réunion du 29 avril 2015

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité

Administration générale - Présentation du site internet du SIECF

Présentation du site internet par M Jean-Luc DEBERT, Vice-Président chargé de la communication

www.siecf.fr

Délibération n°14 - Finances publiques - Décision modificative n° 2

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président chargé des finances Il est proposé à l'Assemblée d'adopter la DM n°2

TRANSFERT DE CREDITS					
	DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	DIMINUTION DE	AUGMENTATION	DIMINUTION DE	AUGMENTATION DE	
	CREDITS	DE CREDITS	CREDITS	CREDITS	
FONCTIONNEMENT					
D-7398-816 Reversements, restitutions et prélèvements divers	777 700,00 €	660 000,00 €			
D-022-020 Dépenses imprévues	24 842,00 €				
D-023-020 Virement à la section investissement		24 842,00 €			
D-023-816 Virement à la section investissement (777700-660000+660000-377700)		400 000,00 €			
R-7351-816 Taxes sur l'électricité			377 700,00€	660 000,00€	
TOTAL FONCTIONNEMENT	802 542,00 €	1 084 842,00 €	377 700,00 €	660 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
R-021-020 Virement de la section de fonctionnement				24 842,00 €	
R-021-816 Virement de la section de fonctionnement				400 000,00€	
D-21534-816 Réseaux d'électrification		400 000,00€			
R-1318-816 Autres				400 000,00 €	
R-13148-816 Autres communes				158 951,84 €	
D-2041412-816 Communes du GFP - Bâtiments et installations		289 619,00 €			
D-21318-020 Autres bâtiments publics	47 000,00 €				
D-21534-816 Réseaux d'électrification		303 106,60 €			
D-2183-020 Matériel de bureau et matériel informatique		2 474,53 €			
D-2313-020 Constructions		14 300,00 €			
D-2315-816 Installations, matériel et outillages techniques		7 879,55 €			
D-275-020 Dépôts et cautionnements versés		60,00€			
R-2762-816 Créances sur transfert de droits à déduction de TVA				1 291,30 €	
D-4581-816 Opérations sous mandat		17 711,37 €			
R-4582-816 Opérations sous mandat				3 065,91 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	47 000,00 €	1 035 151,05 €	0,00€	988 151,05 €	
	849 542,00€	2 119 993,05 €	377 700,00 €	1 648 151,05 €	
TOTAL GENERAL		1 270 451,05 €		1 270 451,05 €	

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Suite à une question posée lors d'un précédent Comité, M Jean-Luc CLEENEWERCK expose les conclusions de l'étude sur une renégociation de la dette.

Au vu des résultats, il n'est pas prévu de renégociation.

M Jean-Luc CLEENEWERCK rappelle également que le marché d'achat groupé d'énergie est en cours de préparation.

Le dossier de consultation des entreprises sera publié en juillet, ouverture des plis en septembre pour une application au 01/01/2016.

Délibération n° 15 - Administration générale - Rapport d'activités 2014

Exposé et proposition

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

Vu le projet de rapport d'activités du SIECF remis à chaque délégué,

Considérant que le rapport d'activités a pour objet de dresser le bilan de l'activité du Syndicat pour l'année écoulée et d'apporter une information à l'ensemble des Conseils municipaux des Communes membres,

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le rapport d'activité 2014 du SIECF.

Il est précisé que le rapport sera ensuite adressé au Maire des Communes Membres. Le rapport fera alors l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune au Comité Syndical seront entendus.

Le rapport d'activités 2014 est téléchargeable sur le site internet du SIECF.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°16 - Institution et vie politique - Modification des statuts du SIECF

Exposé et proposition

Le SIECF a été créé par arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966,

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, le SIECF a été fusionné avec l'ensemble des syndicats d'électrification rurale du territoire,

Le 1er juin 2015, le SIECF a signé une convention d'Entente avec les CC des Hauts de Flandre, de Flandre Intérieure et Flandre Lys pour le développement du numérique,

Par délibération en date 11 mai 2015, la CC de Flandre Intérieure a décidé l'abandon de la compétence éclairage public et de la compétence numérique et résorption des zones d'ombre, à compter du 31 décembre 2015,

Par délibération en date du 16 juin 2015, la CC des Hauts de Flandre a décidé l'abandon de la compétence numérique et résorption des zones d'ombres, à compter du 31 décembre 2015,

Il proposé à l'Assemblée de modifier les statuts du SIECF à compter du 1er janvier 2016 selon les statuts annexés à la présente délibération.

Les nouveaux statuts sont téléchargeables sur le site internet du SIECF.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent, dans le délai de trois mois prévu par les dispositions du CGCT,

Délibération n°17 - Institution et vie politique

Elargissement du périmètre sous réserve de l'adoption des nouveaux statuts du SIECF

Exposé et proposition

Dans le cadre du développement du numérique et de la signature de la convention d'Entente,

Les Communes du Pas de Calais (Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Sailly sur la Lys), membres de la CCFL ont souhaité adhérer au SIECF pour la compétence télécommunications,

Vu l'intention manifestée par les Maires des 4 communes susmentionnées, au Président du SIECF,

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser l'adhésion des Communes du Pas de Calais de la CCFL au sein du SIECF pour la compétence télécommunications, à compter du 1er janvier 2016, sous réserve que les nouveaux statuts soient adoptés.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à l'ensemble des communes membres afin qu'elles se prononcent, dans le délai de trois mois prévu par les dispositions du CGCT,

Délibération n°18 - Compétence télécommunications - engagement de participation financière du SIECF au projet de déploiement du très haut-débit porté par « Nord-Pas de Calais numérique »

Exposé et proposition

A la suite de l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) par la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais au 1er trimestre 2013, le Syndicat mixte « Nord Pas-de-Calais Numérique » a été chargé de réaliser les études nécessaires à la mise en œuvre du Très Haut Débit sur le territoire.

Il ressort de ces études, et particulièrement du schéma d'ingénierie, un maintien des objectifs initialement retenus par le SDAN :

- à horizon de 5 ans (2015-2020), un accès minimal pour tous au « triple play » par recours massif à la fibre optique (80% des locaux) et modéré aux technologies alternatives (20% des locaux), complété par une priorité de raccordement aux établissements publics et privés remarquables,
- à horizon de 10 ans (2020-2025), achèvement de la couverture du territoire régionale en fibre optique.

De plus, ces études ont également tranché les questions de contrat public à mobiliser et de plan de financement à mettre en place.

Ainsi, il a été fait le choix de recourir à une délégation de service public qui serait financée par le délégataire et

Le reste à charge des collectivités territoriales sera réparti entre la Région Nord - Pas de Calais à hauteur de 40%, les départements à hauteur de 40% sur leur territoire et les EPCI à hauteur de 20%.

La contribution de chaque EPCI sera égale aux nombre de locaux à desservir sur son territoire multiplié par une contribution moyenne représentant les 20% évoqués précédemment et estimée à ce jour à 168 € par local, hors frais financiers. Les modalités de versement de cette contribution restent à préciser.

Le cas échéant, ce plan de financement devra être adapté en fonction des résultats obtenus aux termes de procédures de consultation publique et d'attribution de la subvention de l'Etat.

En complément de leur contribution financière, il sera attendu des EPCI une contribution opérationnelle visant à faciliter sur le terrain les déploiements et ainsi à ne pas prendre de retard.

L'ensemble de ces orientations ont été validées par le Comité Syndical de « Nord - Pas de Calais numérique » du 17 Octobre 2014 et présentées aux EPCI lors d'une réunion de la Commission n°1 du Syndicat qui s'est tenue le 25 Novembre 2014.

Depuis cette date, le Président du Syndicat mixte a confirmé aux EPCI la volonté de la Région et des deux Départements d'engager le projet selon ces orientations. Cette volonté s'est notamment traduite par le fait que le Syndicat a délibéré le 1er décembre 2014 sur la prise de la compétence « très haut-débit » décrite par l'article L.1425-1 du CGCT, sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN) auprès de l'Etat. De façon complémentaire, la Région et les Départements ont transféré leur compétence « très haut-débit » au Syndicat. Enfin, ces orientations ont été présentées à la plupart des EPCI à l'occasion de réunions bilatérales Syndicat / EPCI qui se sont tenues au siège de ces derniers.

La prochaine étape porte sur la mise en place des modalités de partenariat entre le Syndicat et les EPCI : prise de compétences L.1425-1 par les intercommunalités et engagement de ces dernières à participer au financement du projet porté par le Syndicat.

Le présent projet de délibération a pour objet l'engagement du SIECF de participer au financement du projet porté par « Nord-Pas de Calais numérique » dès transfert de la compétence visée à l'article L. 1425 du CGCT au SIECF.

Il sera alors possible de concrétiser ce partenariat par une convention générale de partenariat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1425-1 et L.1425-2;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Nord Pas-de-Calais;

Vu la Comité syndical de « Nord-Pas de Calais numérique » du 17 Octobre 2014

Vu la Commission CN1 de « Nord-Pas de Calais numérique » du 25 novembre 2014 relative au projet de déploiement dans la zone d'initiative régionale ;

Vu le courrier du Président du Syndicat mixte « Nord-Pas de Calais Numérique » du 17 décembre 2014 ;

Vu la Convention d'Entente signée entre le SIECF et les CC des Hauts de Flandre, de Flandre Intérieure et Flandre Lys,

Il est proposé au Comité syndical:

- d'approuver le principe d'une participation financière du SIECF à hauteur de 20% du coût restant à charge des collectivités territoriales au projet de déploiement du Très Haut Débit porté par le Syndicat mixte « Nord Pas-de-Calais Numérique » ;
- de charger Monsieur le Président de mettre en œuvre les démarches qui permettront, dès transfert de la compétence visée à l'article L. 1425 du CGCT des communes au SIECF, de concrétiser un partenariat avec le Syndicat mixte, relatif à cette participation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°19 - Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité - Accord de principe - Participation au plan 'Réseaux Electriques Intelligents' - Groupement porté par la Métropole Européenne de Lille, la Région Nord-Pas de Calais et la Région Picardie

Exposé et proposition

Dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle, l'Etat a lancé un plan 'Réseaux Electriques Intelligents' dont l'action cœur vise le déploiement à grande échelle de solutions technologiques proches de la maturité industrielle dans la dynamique des nombreuses expérimentations menées sur le territoire français. Pour ce faire, l'Etat a lancé le 17 avril dernier un appel à candidatures et à projets.

La Métropole Européenne de Lille, en groupement avec la Région Nord-Pas de Calais et la Région Picardie, a déclaré son intention de déposer une réponse à cet appel à candidatures et à projets des territoires pour contribuer au déploiement à grande échelle de solutions technologiques Smart Grids dans le cadre du Plan Industriel Réseaux Electriques Intelligents.

Le projet que le groupement s'engage à déposer concerne notamment le territoire de Flandre.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité sur ce territoire, le SIECF est sollicité pour donner son accord de principe en vue d'une participation au déploiement à grande échelle des solutions technologiques Smart Grids.

Adoption

A l'unanimité, le SIECF donne un accord de principe en vue d'une participation au déploiement à grande échelle des solutions technologiques Smart Grids, dans le cadre du plan 'Réseaux Electriques Intelligents', Groupement porté par la Métropole Européenne de Lille, la Région Nord-Pas de Calais et la Région Picardie

Information sur les décisions

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Numéro de décision	Nature	Objet
Bureau du 16 avril 2015	Ressources humaines	Adoption du règlement intérieur, conforme au modèle adopté par le CDG 59
Bureau du 4 juin 2015	Administration générale	Acquisition des locaux rue Warein à Hazebrouck, en vertu d'une délibération du Comité en date du 29 avril 2015, au prix de 530 000 €
Bureau du 4 juin 2015	Administration générale	Suppression d'un poste d'attaché territorial à temps non complet à compter du 1 ^{er} aout 2015
Bureau du 4 juin 2015	Administration générale	Autorisation de recrutement temporaire

Le Comité prend acte

Questions diverses

La séance est levée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,

Le Président du SIECF,

Valentin BELLEVAL,

Michel DECOOL,

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication